

**Date : 27 avril 2020**

Aux : Familles et personnes de soutien des résidents de foyers de soins de longue durée titulaires d'un permis

**Les foyers de soins personnels et autres établissements de soins de longue durée du Manitoba ont pris toutes les mesures possibles pour diminuer le risque d'écllosion de la COVID-19 dans ces établissements. Ces mesures comprennent l'application stricte des précautions de prévention et de lutte contre les infections, l'amélioration des protocoles de nettoyage, la restriction des visites, le dépistage quotidien du personnel avant un changement de quart, le port de l'équipement personnel de protection. Le risque accru pour les résidents de foyer de soins de longue durée de contracter la COVID-19 est évident au Canada. Il est essentiel de prévenir, détecter rapidement et contenir les « vagues » de COVID-19, afin de protéger les personnes les plus vulnérables aux complications graves et décès causés par ce virus.**

**En vue d'assurer la sécurité de nos êtres chers, et afin de respecter les exigences de nos responsables de la santé publique, nous allons appliquer le modèle de dotation en personnel infirmier et de soutien affecté à un seul foyer de soins de longue durée titulaire d'un permis, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020.**

**Ainsi, chaque membre du personnel infirmier ou de soutien des foyers de soins de longue durée titulaires d'un permis ne travaillera que dans un seul foyer.**

**Nous comprenons que ce changement puisse vous inquiéter, mais il importe que vous sachiez qu'il vise à protéger votre être cher du risque que ce virus représente pour lui. Nous nous sommes engagés à offrir des soins sans interruption et à réduire au minimum les bouleversements et l'anxiété que la situation pourrait entraîner.**

**Nous nous attendons à ce que le fait d'affecter le personnel à un seul établissement limite le risque d'exposition pour le membre de votre famille, mais leur permette aussi de recevoir ses soins des mêmes prestataires de façon plus constante. La mise en œuvre de cette nouvelle directive comporte également un suivi attentif du degré approprié de dotation en personnel, du respect des normes de soins et de la disponibilité de l'équipement personnel de protection approprié aux tâches. Nous continuerons d'appliquer les autres restrictions déjà en place, dans le dessein de réduire au minimum le risque d'une écloison.**

**Nous comprenons que vous puissiez avoir des questions et nous nous engageons à vous tenir au courant dans la mesure du possible.**



Nous apprécions votre compréhension au moment de mettre en œuvre ces strictes précautions visant à protéger vos êtres chers, dont un bon nombre sont atteints de problèmes médicaux posant un risque plus élevé de souffrir des graves complications de la COVID-19.